

**MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-ÉCORCES
MRC D'ANTOINE-LABELLE
PROVINCE DE QUÉBEC**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Lac-des-Écorces tenue le lundi 9 janvier 2017 à la salle municipale à compter de 19h.

Sont présents : Pierre Flamand Maire
 Serge Piché Conseiller
 Louise Lafrance Conseillère
 Éric Paiement Conseiller
 Gaétan Brunet Conseiller
 Yves Prud'homme Conseiller

Est absent : Normand Bernier Conseiller

Formant quorum sous la présidence du maire monsieur Pierre Flamand.

Est également présent monsieur Jean Bernier, directeur général et secrétaire-trésorier, qui agit comme secrétaire de cette séance.

Assistance : Quatre personnes

RÉSOLUTION NO : 2017-01-6270

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Il est proposé par Serge Piché et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'ouvrir la séance. Il est 19h02.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 2017-01-6271

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Gaétan Brunet et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que remis aux membres et présenté ci-dessous, tout en laissant le point 14 *Questions diverses* ouvert.

1. **Ouverture de la séance**
2. **Présentation et adoption de l'ordre du jour**
3. **Adoption des procès-verbaux :**
 - Séance ordinaire du 12 décembre 2016
 - Séance extraordinaire du 15 décembre 2016 – Budget 2017
 - Séance extraordinaire du 20 décembre 2016 – Dossier ÉB
4. **Période de questions**
5. **Correspondance**
6. **Administration générale**
 - A. Avis de motion – Adoption du règlement n° 207-2017 établissant un permis de séjour et une compensation pour les services dont bénéficient les roulottes - Abrogeant le règlement n° 190-2015
 - B. Avis de motion – Adoption du règlement n° 208-2017 concernant l'augmentation du fonds de roulement - Abrogeant le règlement n° 187-2015
 - C. Affectation du produit de la vente de propriétés destinées à la revente au Fonds *Développement industriel*
 - D. Contrat de fourrière - Signature d'une entente avec le Centre Canin Pierre Ménard
 - E. Dossier clés – Octroi de contrat
7. **Sécurité publique (Service d'incendie et mesures d'urgence)**
 - A. Acceptation de la soumission d'ADT pour relier l'alarme incendie à la Centrale ADT

8. **Voirie municipale**
 - A. Lancement de divers appels d'offres : véhicule urbanisme, camion 10 roues, divers granulats, asphalte chaude et travaux d'excavation
 - B. Approbation des dépenses pour la subvention de 20 000 \$ pour l'aide à l'amélioration du réseau routier municipal – Dossier n° 00023937-1 – Chemin du Lac-St-Onge et des Boisés
 - C. Déneigement et entretien d'hiver du réseau routier de la municipalité
9. **Hygiène du milieu (aqueduc, égout, ordures)**
 - A. Abrogation de la résolution 2016-12-6258 – RIDL – Collectes additionnelles de matières résiduelles (bacs noirs) en 2017
 - B. Remplacement de la conduite d'aqueduc de la route 311 Nord – Entériner le paiement de la retenue
 - C. N. Sigouin Infra-conseils – TECQ 2014-2018 – Paiement de facture #485
 - D. Acceptation de l'offre de service de N. Sigouin Infra-conseils – Préparation plans et devis – Remplacement des conduites d'aqueduc et d'égout sanitaire de la rue des Saules
 - E. Lancement d'un appel d'offres public pour le remplacement des conduites d'aqueduc et d'égout sanitaire de la rue des Saules
 - F. Acceptation de l'offre de service de N. Sigouin Infra-conseils – Étude d'avant-projet pour la réalisation de la phase 1 du futur parc industriel
10. **Santé et bien-être (HLM)**
 - A. OMH de LDÉ – Approbation du budget 2017
11. **Urbanisme et environnement**
12. **Loisirs et culture**
 - A. Achat d'un défibrillateur – Chalet des patineurs VB
 - B. Tournoi de hockey au bénéfice du Comité des loisirs de Lac-des-Écorces
 - C. Abrogation de la résolution 2016-09-6187 – Participation de la municipalité à l'organisation d'un festival de musique country et western à Lac-des-Écorces
 - D. Signature du protocole d'entente relativement à la tenue d'un festival de musique country et western à LDÉ
 - E. Signature du protocole d'entente relativement à la tenue d'un salon plein air à LDÉ
 - F. Acceptation de la soumission de DP Meilleur pour l'installation de huit encastrés LED dans la salle communautaire du Chalet des patineurs
13. **Autres**
 - A. Adoption des salaires de décembre 2016
Pour un montant brut de 93 341.14 \$
 - B. Adoption des dépenses de décembre 2016
Pour un montant de 146 328.99 \$
 - C. Opinion juridique : aucun
 - D. Réaménagements budgétaires : aucun
14. **Questions diverses**
 - A.
 - B.
15. **Période de questions**
16. **Levée de la séance**

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 2017-01-6272

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Il est proposé par Serge Piché et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 décembre ainsi que les procès-verbaux des séances extraordinaires du 15 et 20 décembre 2016 soient acceptés, et ce, tels que déposés.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions débute à 19h05 et se termine à 19h13.

CORRESPONDANCE

RÉSOLUTION NO : 2017-01-6273

AVIS DE MOTION : ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 207-2017 ÉTABLISSANT UN PERMIS DE SÉJOUR ET UNE COMPENSATION POUR LES SERVICES DONT BÉNÉFICIENT LES ROULOTTES ABROGEANT LE RÈGLEMENT N° 190-2015

Avis de motion est donné par Éric Paiement en vue de l'adoption du règlement n° 207-2017 établissant un permis de séjour et une compensation pour les services dont bénéficient les roulottes, abrogeant ainsi le règlement 190-2015, et ce, avec demande de dispense de lecture.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 2017-01-6274

AVIS DE MOTION : ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 208-2017 CONCERNANT L'AUGMENTATION DU FONDS DE ROULEMENT ABROGEANT LE RÈGLEMENT N° 187-2015

Avis de motion est donné par Gaétan Brunet en vue de l'adoption du règlement n° 208-2017 concernant l'augmentation du fonds de roulement, abrogeant ainsi le règlement 187-2015, et ce, avec demande de dispense de lecture.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 2017-01-6275

AFFECTATION DU PRODUIT DE LA VENTE DE PROPRIÉTÉS DESTINÉES À LA REVENTE AU FONDS « DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL »

ATTENDU QU' en 2014, la Municipalité a créé un fonds destiné au développement industriel dans lequel une partie de la taxation INR est affectée chaque année;

ATTENDU QUE dans ce fonds, il a aussi été convenu d'affecter les produits de la vente de nos immeubles destinés à la revente;

ATTENDU QU' en décembre 2016, trois propriétés destinées à la revente ont été disposées pour un produit de 14 800 \$ avant taxes.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Éric Paiement et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'affecter la somme de 14 800 \$ au fonds destiné au développement industriel pour des projets futurs.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 2017-01-6276

CONTRAT DE FOURRIÈRE – SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC LE CENTRE CANIN PIERRE MÉNARD

ATTENDU QUE le contrat de fourrière avec la SPCA Cœur d'animal s'est terminé le 31 décembre 2016;

ATTENDU QUE le directeur général a obtenu, pour 2017, seulement qu'une offre de service, soit celle du *Centre Canin Pierre Ménard*.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Serge Piché et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le contrat de fourrière au Centre Canin Pierre Ménard selon les termes établis à l'entente, et ce, pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2017. Toutes les dépenses inhérentes au contrat de fourrière seront imputées au GL 02-290-00-451.

Il est également résolu de mandater le directeur général à signer ladite entente pour et au nom de la Municipalité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 2017-01-6277

OCTROI DE CONTRAT À ALAIN DIOTTE SERRURIER

ATTENDU QUE la municipalité désire instaurer un programme de gestion de clés pour ses différents bâtiments;

ATTENDU QUE ce projet est prévu au budget 2017.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Louise Lafrance et résolu à la majorité des conseillers présents, quatre pour et un contre, d'accepter l'offre de service d'*Alain Diotte serrurier* datée du 23 décembre 2016, laquelle se chiffre à 12 998.84 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 2017-01-6278

OCTROI DE CONTRAT À ADT POUR RELIER L'ALARME INCENDIE À LA CENTRALE ADT

ATTENDU QUE monsieur Jason Campbell, technicien en prévention incendie, a obtenu d'*ADT Services de sécurité ADT Canada inc.* une offre de service pour relier l'alarme incendie de la municipalité à la Centrale ADT;

ATTENDU QUE que ladite offre propose l'installation d'un système de sécurité DSC F-1864 Digitale, lequel est muni d'un clavier alpha numérique, d'un GSM 3070 cellulaire et de trois détecteurs de fumée;

ATTENDU les frais d'installation de 350.00 \$ ainsi que les frais annuels pour 2017 de 527.88 \$, le tout taxes en sus, incluant le *Plan Service Qualité (PSQ)* sans aucuns frais.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Éric Paiement et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter ladite offre de service, et par le fait même de mandater *ADT Services de sécurité ADT Canada inc.* de relier notre alarme incendie à la Centrale ADT.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 2017-01-6279

LANCEMENT DE DIVERS APPELS D'OFFRES : VÉHICULE URBANISME, CAMION 10 ROUES, DIVERS GRANULATS, ASPHALTE CHAUDE ET TRAVAUX D'EXCAVATION

Il est proposé par Serge Piché et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à lancer les cinq appels d'offres suivants :

- Acquisition d'un véhicule pour le service d'urbanisme
- Acquisition d'un camion 10 roues
- Fourniture de divers granulats
- Fourniture d'asphalte chaude
- Exécution de travaux d'excavation.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 2017-01-6280

APPROBATION DES DÉPENSES POUR LA SUBVENTION DE 20 000 \$ POUR L'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL DOSSIER #00023937-1 – CHEMIN DU LAC-ST-ONGE ET DES BOISÉS

- ATTENDU la confirmation reçue pour une subvention de 20 000\$ pour l'exercice 2016-2017 pour l'amélioration d'une partie du chemin du Lac-St-Onge et d'une partie du chemin des boisés;
- ATTENDU QUE ces travaux ont été achevés en décembre 2016 et que ceux-ci totalisent des dépenses de 93 617 \$;
- ATTENDU QU' un rapport doit être produit au MTQ afin de recevoir cette subvention.
- EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yves Prud'Homme et résolu à l'unanimité des conseillers présents :
- Que le conseil approuve les dépenses de 93 617 \$ pour les travaux exécutés sur le chemin du Lac-St-Onge et sur le chemin des Boisés, conformément aux exigences du MTQ;
 - Que le Conseil confirme que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 2017-01-6281

DÉNEIGEMENT ET ENTRETIEN D'HIVER DU RÉSEAU ROUTIER DE LA MUNICIPALITÉ

- ATTENDU QUE l'entrepreneur Lacelle & Frères exécute le contrat pour le déneigement et l'entretien d'hiver du réseau routier de la municipalité de Lac-des-Écorces pour les saisons 2015-2016, 2016-2017 et 2017-2018;
- ATTENDU QUE ledit contrat stipule des exigences très spécifiques;
- ATTENDU QUE l'entrepreneur devra fournir en tout temps la machinerie nécessaire pour respecter les clauses énoncées dans le contrat à savoir :
- Trois (3) camions d'un minimum de 5 tonnes ou l'équivalent munis de charrues pour enlever la neige. Les camions doivent être munis de sableuses;
 - Un (1) chargeur sur roues;
 - Une (1) niveleuse ou camion ou autre équipement muni de lames dentelées;
 - Un (1) équipement nécessaire pour dégeler les ponceaux.

ATTENDU QUE les trois camions doivent toujours être prêts à desservir le territoire, être maintenus en bon état de marche et toujours disponible;

ATTENDU QUE la mise en œuvre des ressources en déneigement doit se faire dès le début d'une précipitation, et ce, pour toute la durée de celle-ci et doivent fonctionner sans interruption tant qu'il neige;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yves Prud'Homme et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'aviser l'entrepreneur Lacelle & Frères que le niveau du service général exigé pour le déneigement et l'entretien d'hiver du réseau routier de la municipalité doit être respecté, et qu'à défaut, une retenue permanente de 1 000 \$ par jour s'appliquera à chaque matériel non disponible durant la saison contractuelle. L'entrepreneur sera informé de l'application de cette retenue au moyen d'un écrit transmis par la Municipalité, écrit qui ne peut être considéré comme un avertissement ou un avis de réprimande. La retenue sera effectuée sur le versement subséquent.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 2017-01-6282

ABROGATION DE LA RÉSOLUTION 2016-12-6258

RIDL – COLLECTES ADDITIONNELLES DE MATIÈRES RÉSIDUELLES

(BACS NOIRS) EN 2017

Il est proposé par Gaétan Brunet et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'abroger la résolution 2016-12-6258 adoptée le 12 décembre dernier et intitulé *RIDL – Collectes additionnelles de matières résiduelles (bacs noirs) en 2017*.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 2017-01-6283

CORRECTION DU CALENDRIER 2017 DES DIFFÉRENTES COLLECTES

ATTENDU QUE le Conseil municipal de Lac-des-Écorces a adopté le 13 juin 2016 une résolution favorable à la proposition de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre (RIDL) pour la collecte en 2017 des matières résiduelles (n° 2016-06-6102), soit :

Proposition #2

De 26 collectes à 18 collectes

De novembre à avril (inclus) : 1 collecte de bacs noirs / mois

De mai à octobre (inclus) : 2 collectes de bacs noirs / mois

ATTENDU QUE le calendrier des collectes de matières résiduelles a été préparé par la RIDL conséquemment à la résolution no 2016-06-6102;

ATTENDU QUE la municipalité a identifié une erreur dans le calendrier imprimé par la RIDL, soit pour le 31 mars 2017; au lieu du code de collecte « B », un « A » aurait dû être inscrit.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yves Prud'homme et résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander à la RIDL de corriger le calendrier des collectes des matières résiduelles pour 2017 et de les réimprimer à ses frais. La réception par la municipalité des nouveaux calendriers des collectes devra se faire avant le mercredi 25 janvier 2017.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 2017-01-6284

**REEMPLACEMENT DE LA CONDUITE D'AQUEDUC DE LA ROUTE 311 NORD
ENTÉRINER LE PAIEMENT DE LA RETENUE À BIRCON INC.**

- ATTENDU QUE le montant du contrat relatif au remplacement de la conduite d'aqueduc de la route 311 Nord accordé à Bircon inc. s'élevait à 243 883.89 \$, toutes taxes incluses – Résolution n° 2016-05-6066;
- ATTENDU les ajustements effectués en cours de route dû aux travaux réellement exécutés, augmentant ainsi le total de la facture de 570.22 \$ pour la porter à 244 454.11 \$;
- ATTENDU QUE le 18 octobre 2016, une somme de 218 973.92 \$ était versée à Bircon inc. à titre de paiement n° 1 – Résolution no 2016-10-6203;
- ATTENDU la recommandation de paiement n° 2 émise par N. Sigouin Infra-conseil au montant de 25 480.19 \$ en date du 10 novembre 2016.
- EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Serge Piché et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'entériner le paiement de 25 480.19 \$ à Bircon inc. à titre de paiement final pour les travaux relatifs au remplacement de la conduite d'aqueduc de la route 311 Nord.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 2017-01-6285

**N. SIGOUIN INFRA-CONSEILS – TECQ 2014-2018
PAIEMENT DE FACTURE #485**

- ATTENDU les divers mandats donnés à N. Sigouin Infra-conseils dans le cadre du programme TECQ 2014-2018.
- EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Gaétan Brunet et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement de la facture suivante, toutes taxes incluses, à N. Sigouin Infra-conseils :

Facture #485 datée du 16 décembre 2016 **525.44 \$**
Remplacement conduite aqueduc route 311 Nord
Travaux du 31 octobre au 16 décembre 2016:
Recommandation de paiement, acceptation provisoire et TQC
GL 23-051-14-710

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 2017-01-6286

NIL

RÉSOLUTION NO : 2017-01-6287

**LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES POUR LE REMPLACEMENT DES
CONDUITES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT SANITAIRE DE LA RUE DES
SAULES**

Il est proposé par Éric Paiement et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à lancer un appel d'offres public pour le remplacement des conduites d'aqueduc et d'égout sanitaire de la rue des Saules.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 2017-01-6288

**MANDAT À N. SIGOUIN INFRA-CONSEILS (SERVICES PROFESSIONNELS)
POUR UNE ÉTUDE D'AVANT-PROJET POUR LA RÉALISATION DE LA
PHASE 1 DU FUTUR PARC INDUSTRIEL**

- ATTENDU QUE la municipalité de Lac-des-Écorces désire développer en trois phases le parc industriel situé à l'entrée nord du village;
- ATTENDU QUE la phase 1 dudit projet consiste à instaurer quatre nouveaux terrains à vocation industrielle;
- ATTENDU QUE le directeur général a obtenu deux offres de services professionnels pour la réalisation d'une étude d'avant-projet concernant le prolongement des services municipaux pour desservir la phase 1 du futur Parc industriel :
- | | |
|---------------------------|-----------------------|
| N. Sigouin Infra-conseils | 4 500 \$ taxes en sus |
| WSP Canada inc. | 7 187 \$ taxes en sus |
- EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Serge Piché et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de services de N. Sigouin Infra-conseils au montant de 4 500 \$, taxes en sus, pour la réalisation d'une étude d'avant-projet concernant la phase 1 du futur Parc industriel puisque son prix est le plus bas.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 2017-01-6289

OMH DE LDÉ – APPROBATION DU BUDGET 2017

Il est proposé par Gaétan Brunet et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Lac-des-Écorces :

- Approuve le budget 2017 de l'Office Municipal d'Habitation de Lac-des-Écorces daté du 11 novembre 2016 indiquant un déficit de 24 615 \$;
- Verse à l'OMH sa quote-part au montant de 2 461 \$, somme correspondant à 10% de 24 615 \$, GL 02-520-00-970;
- S'engage à assumer sa quote-part des sommes investies dans les travaux RAM capitalisables et particulièrement son financement en capital et intérêts de l'ensemble des sommes octroyées en vertu du Plan québécois des infrastructures;
- Transmette une copie de la présente résolution à l'Office Municipal d'Habitation de Lac-des-Écorces.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 2017-01-6290

ACHAT D'UN DÉFIBRILLATEUR POUR LE CHALET DES PATINEURS VB

- ATTENDU QUE la municipalité désire équiper d'un défibrillateur le chalet des patineurs du secteur Val-Barrette;
- ATTENDU le devis de soumission présenté par *Dallaire Médical inc.*, soit :
- | | |
|---------------------------------|---------|
| Défibrillateur ZOLL AED PLUS | 1320 \$ |
| CPR-D accessoire kit | 150 \$ |
| Boitier Aivia rouge avec alarme | 223 \$ |
| Frais de transport | 25 \$ |
- ATTENDU QUE cette dépense est prévue au budget 2017.
- EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Éric Paiement et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à l'achat dudit défibrillateur auprès de *Dallaire Médical inc.* dont le coût total s'élève à 1 972.26 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 2017-01-6291

AUTORISATION D'UN TOURNOI DE HOCKEY PAR LE COMITÉ DES LOISIRS

- ATTENDU QUE le Comité des Loisirs de Lac-des-Écorces demande au Conseil municipal d'utiliser le dôme Uniprix, le chalet des patineurs et la salle communautaire les 17 et 18 février 2017 afin de tenir un tournoi de hockey;
- ATTENDU QUE le demandeur requiert la présence d'un employé municipal selon l'horaire prévu du tournoi, soit pour le vendredi de 18h à 23h et pour le samedi de 9h à 22h;
- ATTENDU QUE le demandeur requiert que la surfaceuse soit passée environ 13 fois en 2 jours;
- ATTENDU QUE les bénéfices de ce tournoi seront réservés par le Comité des loisirs pour l'élaboration d'un parc familial à Lac-des-Écorces ou pour tout autre projet.
- ATTENDU QUE cette demande respecte le protocole d'entente intervenue entre la Municipalité et le Comité des loisirs de Lac-des-Écorces.
- EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Serge Piché et résolu l'unanimité des conseillers présents d'accéder à la demande du Comité des loisirs en leur permettant d'organiser un tournoi de hockey les 17 et 18 février 2017, avec tout ce que cela comporte, utilisation des infrastructures municipales, employé et surfaceuse.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 2017-01-6292

ABROGATION DE LA RÉSOLUTION 2016-09-6187

PARTICIPATION DE LA MUNICIPALITÉ À L'ORGANISATION D'UN FESTIVAL DE MUSIQUE COUNTRY ET WESTERN À LAC-DES-ÉCORCES

Il est proposé par Gaétan Brunet et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'abroger la résolution 2016-09-6187 adoptée le 12 septembre 2016 et intitulé *Participation de la municipalité à l'organisation d'un festival de musique country et western à Lac-des-Écorces*.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 2017-01-6293

SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE RELATIVEMENT À LA TENUE D'UN FESTIVAL DE MUSIQUE COUNTRY À LAC-DES-ÉCORCES

- ATTENDU QUE Mme Sandy Miller, présidente du *Festival Country & Western de Ste-Anne-du-Lac* (L'OBNL) a rencontré le 6 septembre 2016 et le 6 décembre 2016 les représentants de la municipalité de Lac-des-Écorces, soit le maire, Pierre Flamand, le directeur général, Jean Bernier, et la technicienne en loisirs, Mélanie St-Cyr, afin de proposer un transfert du *Festival Country & Western de Ste-Anne-du-Lac* dans la municipalité de Lac-des-Écorces pour 2017 et les années suivantes;
- ATTENDU QUE depuis les quatre dernières années, Mme Miller et les membres du CA de l'OBNL ont organisé un festival country & western dans la municipalité de Ste-Anne-du-Lac dont le rayonnement, l'envergure de sa programmation et l'achalandage ont été confirmés à travers les médias;
- ATTENDU QUE ce festival contribuera au rayonnement régional de la municipalité de Lac-des-Écorces et offrira à ses citoyens une occasion de participer à une activité populaire;

ATTENDU QUE le nom du festival *Festival Country & Western de Ste-Anne-du-Lac* sera modifié pour *Festival de musique country de Lac-des-Écorces*;

ATTENDU QUE les dates retenues pour la tenue du festival de musique country sont les 17, 18, 19 et 20 août 2017, soit du jeudi au dimanche;

ATTENDU QU' une conférence de presse sera organisée en janvier 2017 pour informer la population de la tenue du festival dans la Municipalité en 2017;

ATTENDU QUE l'OBNL cèdera l'organisation et tous les profits des activités reliés aux fournitures alimentaires, telles que la tenue d'un kiosque alimentaire, le souper spaghetti du vendredi soir et le brunch du dimanche;

ATTENDU QUE l'OBNL accepte de prêter tout le matériel de cuisson nécessaire pour la création d'un restaurant mobile. Les activités reliées aux domaines alimentaires seront confiées à des organismes sans but lucratif ou à des entreprises locales. Ces activités contribueront aux financements des organismes sociaux et des entreprises privées de la municipalité;

ATTENDU QUE l'OBNL accepte de faire approuver par la Municipalité toutes communications concernant l'évènement (communiqué, entrevue, publicité, réseaux sociaux ou autres);

ATTENDU QUE l'OBNL accepte de fournir à la Municipalité des preuves d'assurances responsabilité payées par l'OBNL pour la tenue de l'évènement.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Serge Piché et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- Que la Municipalité accueille sur son territoire le festival de musique organisé par l'OBNL et offre gracieusement l'utilisation de ses installations de loisirs, tels que le dôme Uniprix, le Chalet des patineurs incluant la salle communautaire et les terrains attenants à ces bâtiments. Le Chalet des patineurs sera offert à l'utilisateur EXCLUSIVEMENT, c'est-à-dire aux organisateurs de l'évènement;
- Que la Municipalité fournisse les ressources humaines nécessaires pour le montage et le démontage des infrastructures requises appartenant à la municipalité pour la tenue du festival.

Il est également résolu d'autoriser le directeur général à signer ledit protocole d'entente relativement à la tenue du festival de musique country à Lac-des-Écorces pour et au nom de la Municipalité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 2017-01-6294

AUTORISATION DE PAIEMENTS – DÉPENSES DE DÉCEMBRE 2016

Il est proposé par Serge Piché et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter les salaires du mois de décembre 2016 pour un montant brut de 93 341.14 \$ ainsi que les dépenses du mois de décembre 2016 pour un montant de 146 328.99 \$.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 2017-01-6295

**DEMANDE D'ACCOMPAGNEMENT AUPRÈS DE LA COMMISSION
MUNICIPALE DU QUÉBEC**

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Chute-Saint-Philippe, Ferme-Neuve, Kiamika, Lac-des-Écorces, Lac-du-Cerf, Lac-Saguay, Lac-Saint-Paul, La Macaza, L'Ascension, Mont-Saint-Michel, Nomingue, Notre-Dame-de-Pontmain, Notre-Dame-du-Laus, Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles, Sainte-Anne-du-Lac et la ville de Rivière-Rouge ont un conflit avec la Ville de Mont-Laurier relativement à l'entente intermunicipale visant l'exploitation et le financement de Muni-Spec, du Centre sportif Jacques-Lesage et de la Piscine municipale de Mont-Laurier reconnus comme activité de diffusion et équipements supralocaux;

CONSIDÉRANT la résolution MRC-CC-11245-01-14 adoptée lors de la séance ordinaire du conseil des maires et des mairesses de la MRC d'Antoine-Labelle tenue le 28 janvier 2014, laquelle mandate madame Lyz Beaulieu, préfète de la MRC d'Antoine-Labelle et mairesse de la municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain, et monsieur Pierre Flamand, maire de la municipalité de Lac-des-Écorces, pour procéder aux négociations de l'entente sur les supralocaux du secteur de la Lièvre;

CONSIDÉRANT QUE madame Lyz Beaulieu, préfète de la MRC d'Antoine-Labelle et mairesse de la municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain, et monsieur Pierre Flamand, maire de Lac-des-Écorces, tous deux représentant des seize (16) municipalités parties à l'entente, suggèrent qu'une demande d'accompagnement soit déposée auprès de la Commission municipale du Québec pour résoudre le conflit.

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Louise Lafrance et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- De demander à la Commission municipale du Québec un accompagnement pour résoudre le conflit entre les seize municipalités de la MRC d'Antoine-Labelle, soit *Chute-Saint-Philippe, Ferme-Neuve, Kiamika, Lac-des-Écorces, Lac-du-Cerf, Lac-Saguay, Lac-Saint-Paul, La Macaza, L'Ascension, Mont-Saint-Michel, Nomingue, Notre-Dame-de-Pontmain, Notre-Dame-du-Laus, Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles, Sainte-Anne-du-Lac et la ville de Rivière-Rouge*, et la ville de Mont-Laurier relatif à l'entente intermunicipale visant l'exploitation et le financement de Muni-Spec, du Centre sportif Jacques-Lesage et de la Piscine municipale de Mont-Laurier reconnus comme activité de diffusion et équipements supralocaux
- D'autoriser madame Lyz Beaulieu, préfète de la MRC d'Antoine-Labelle et mairesse de la municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain, et monsieur Pierre Flamand, maire de la municipalité de Lac-des-Écorces, à signer, pour et au nom des seize municipalités énumérées ci-dessus, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions débute à 19h38 et se termine à 19h42.

RÉSOLUTION NO : 2017-01-6296

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Yves Prud'Homme et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser que la séance soit levée. Il est 19h42.

ADOPTÉE

Pierre Flamand, maire

Jean Bernier, directeur général et secrétaire-trésorier